

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

13 FÉVRIER 2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À ÉTABLIR UNE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE PETITE ENFANCE
AFIN DE TROUVER DES SOLUTION STRUCTURELLES À LA PÉNURIE DE PLACES
ET DE PERSONNEL

DÉPOSÉE PAR MME AMANDINE PAVET, MME ALICE BERNARD, M. GERMAIN
MUGEMANGANGO, MME LAURE LEKANE, M. JORI DUPONT, M. JOHN
BEUGNIES, M. JULIEN LIRADELFO ET M. LÁSZLÓ SCHONBRODT

RÉSUMÉ

Cette proposition de résolution invite le Gouvernement de la Communauté française à prendre contact avec l'ensemble des autres niveaux de pouvoir afin de mettre sur pied une Conférence interministérielle Petite enfance ayant pour objectif d'établir un plan afin de trouver des solutions rapides, qualitatives et structurelles à la pénurie de places et de personnel.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à établir une Conférence interministérielle Petite enfance afin de trouver des solutions structurelles à la pénurie de places et de personnel	5

DÉVELOPPEMENTS

La situation des crèches dans notre pays est alarmante. Le taux de couverture des crèches en Communauté française est extrêmement bas, 37% en moyenne et moins de 20% dans certaines régions. On peut lire presque chaque semaine dans la presse des articles qui alertent sur le manque de places en crèches, sur la situation des nombreux parents sans solution d'accueil, sur des structures qui ferment ou qui se sentent trop peu soutenues, sur des puéricultrices qui croulent sous la charge de travail. Parmi les problèmes spécifiques, la diminution du nombre de places est particulièrement inquiétante. Ainsi, depuis 2019, 1384 places ont été perdues. Une situation qui doit s'inverser au plus vite, tant elle plonge dans l'angoisse un nombre extrêmement élevé de parents déjà soumis à des chamboulements importants.

De manière structurelle, le secteur de la petite enfance est en crise et demande des réponses fortes. Les puériculteurs et puéricultrices se sont mobilisés régulièrement au cours des derniers mois, aussi bien en organisant des manifestations que des grèves. Pourtant, les réponses sont clairement insuffisantes. Les témoignages des travailleurs et travailleuses des crèches continuent de dénoncer des horaires trop difficiles, des rémunérations trop faibles, un manque de valorisation de leur travail. Ils sont nombreux à souffrir d'épuisement, voire à démissionner parce qu'ils n'en peuvent plus. C'est d'autant plus inquiétant que ce beau métier n'attire pas assez chez les jeunes à cause des conditions de travail pénibles. Des écoles ont fait état d'une baisse nette d'inscrits dans les filières de puériculture. C'est le cas d'une école de Namur qui est passée de 235 élèves inscrits en puériculture en 2015 à 144 en 2023. La chute est vertigineuse et dans ces conditions, si rien n'est fait urgemment, la pénurie de puériculteurs et puéricultrices risque bien de s'accroître encore dans les années à venir. On verrait alors le problème des crèches s'aggraver alors que la situation est déjà catastrophique.

Elle est dénoncée par les syndicats et de très nombreuses associations. C'est le cas de la Ligue des familles qui a notamment développé une carte permettant de visualiser les places disponibles sur le territoire de la communauté française qui montre que certaines communes ne possèdent qu'une poignée de places. C'est aussi le cas d'UNICEF-Belgique ou du Délégué général aux droits de l'enfant. Toutes ces organisations rappellent l'importance que joue un accueil accessible et de qualité dans le bon développement des enfants. En effet, les études ont montré que les enfants accueillis dans de bonnes conditions étaient moins victimes d'inégalités que ceux n'ayant pas bénéficié de cet accueil. Il s'agit donc d'une initiative fondamentale pour lutter contre les inégalités entre les enfants. Mais lutter pour un accueil disponible et de qualité est également un enjeu pour les droits des femmes. Ce sont souvent les mères qui abandonnent leur travail ou qui sont contraintes de travailler

à temps partiel pour s'occuper des enfants, ce qui accentue encore un peu plus les inégalités de genre.

Des solutions existent pourtant et les acteurs du secteur en ont proposé plusieurs. Une d'entre elles consiste à revaloriser les salaires des travailleurs et travailleuses du secteur afin d'atteindre l'harmonisation salariale sur le territoire de la Communauté française. Cette mesure nécessite de débloquer 41 millions d'euros. Or, seuls 6 millions ont été mis sur la table jusqu'ici. Un chiffre tout à fait insuffisant pour rendre le métier attractif, ce qui est une urgence. Actuellement, les salaires des puériculteurs et puéricultrices restent encore parmi les plus bas du secteur non marchand, ce qui est incompréhensible au vu de la crise traversée par les crèches et de l'importance de ce métier.

Les différents acteurs du secteur rappellent également que le taux de couverture des crèches en Communauté française est extrêmement bas (37%). La Ligue des familles plaide pour atteindre un taux de couverture de 50 %, ce qui nécessite la création de 10 000 places supplémentaires, en plus des 5 200 annoncées par le gouvernement. Ces mesures demandent des investissements conséquents.

Enfin, il est nécessaire d'atteindre, dans toutes les crèches, la norme d'encadrement d'1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants, norme qui est prévue dans le contrat de gestion de l'ONE, mais qui est, dans les faits, peu respectée. Cette mesure allégerait le travail difficile des différentes accueillantes tout en assurant aux enfants un accueil de bonne qualité. Cette mesure est donc essentielle, mais n'a toujours pas été financée. Elle nécessite de débloquer 96 millions supplémentaires selon l'ONE.

Face à la crise structurelle que rencontre le secteur de la petite enfance, il faut des solutions structurelles et chaque niveau de pouvoir doit prendre ses responsabilités afin de dégager les moyens suffisants pour répondre aux besoins essentiels des enfants, des parents et des travailleurs et travailleuses de la petite enfance. Dans cette perspective, la mise en place d'une Conférence interministérielle Petite enfance chargée de mettre en place des solutions coordonnées et financées paraît plus que jamais urgente et nécessaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ÉTABLIR UNE CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE PETITE ENFANCE AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS STRUCTURELLES À LA PÉNURIE DE PLACES ET DE PERSONNEL

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Considérant la crise structurelle que connaît le secteur de la petite enfance ;
- B. Considérant le manque de places en crèches sur l'ensemble du territoire ;
- C. Considérant que de nombreuses communes ont un taux de couverture inférieur à l'objectif de 33 % fixé par le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025 (comme Seraing où le taux de couverture est de seulement 17 %) ;
- D. Considérant que certaines communes font face à un taux de couverture de moins 20 % ;
- E. Considérant que des milieux d'accueil ont un délai d'attente d'un, voire deux ans, selon la ligue des familles ;
- F. Considérant que des parents font des demandes dans plus de 20 milieux d'accueil sans jamais obtenir de réponse positive ;
- G. Considérant que 40 % des parents ne trouvent pas de place en milieu d'accueil au moment où ils en ont besoin selon la ligue des familles ;
- H. Considérant le stress et l'angoisse que le manque de places génère chez les jeunes parents ;
- I. Considérant que les derniers chiffres font état d'une diminution de 1384 places en crèches au cours de la législature ;
- J. Considérant qu'il est nécessaire de créer 10 000 places supplémentaires en plus des 5200 déjà prévues pour atteindre un taux de couverture de 50 % ;
- K. Considérant que le gouvernement a inscrit dans sa Déclaration de politique communautaire qu'il s'engageait à « améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance » ;
- L. Considérant qu'il existe une diminution du nombre d'inscrits dans les filières de puériculture et que la pénurie de personnel risque donc de s'accroître ;

- M. Considérant que les salaires des puériculteurs et puéricultrices sont parmi les plus faibles du secteur non marchand ;
- N. Considérant que les conditions de travail des puériculteurs et puéricultrices sont très difficiles (horaires décalés, attention permanente, activités multitâches, etc.) ;
- O. Considérant les multiples mobilisations du personnel de la petite enfance pour dénoncer la surcharge de travail à laquelle il est de plus en plus confronté ;
- P. Considérant que les acteurs du secteur ont évalué qu'il fallait débloquer 41 millions d'euros pour l'harmonisation salariale ;
- Q. Considérant que, selon l'ONE, il faut 96 millions d'euros supplémentaires pour assurer la norme d'encadrement d'1,5 équivalent temps plein pour sept enfants ;
- R. R. Considérant que cette norme d'encadrement d'1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants dans l'ensemble des structures d'accueil n'est pas financée alors qu'elle est inscrite dans le contrat de gestion de l'ONE ;
- S. S. Considérant les revendications des organisations syndicales, mais également des organisations non gouvernementales qui insistent toutes sur le rôle essentiel d'un accueil de qualité dans le bon développement des enfants ;
- T. Considérant que le manque d'investissements publics dans le secteur de l'enfance accentue le risque de marchandisation du secteur ;
- U. Considérant que l'ensemble de ces obstacles nécessite une coordination des différents niveaux de pouvoir en Belgique afin de dégager des solutions structurelles, qualitatives et rapides ;
- V. Considérant la demande du front commun syndical et des fédérations patronales de dégager « de nouvelles sources de financement réfléchies en concertation avec les différents niveaux de pouvoir » ;
- Demande au gouvernement de la Communauté française d' :
1. Organiser une Conférence interministérielle Petite enfance ayant pour objectif de rassembler les différents niveaux de pouvoir afin de trouver et de financer des solutions rapides, qualitatives et structurelles qui

répondent au manque de personnel et de places en crèches et, plus largement, à la crise que traverse le secteur de la petite enfance.

A. Pavet

A. Bernard

G. Mugemangango

L. Lekane

J. Dupont

J. Beugnies

J. Liradelfo

L. Schonbrodt